

Roger MONGEREAU
Président de l'Afdet

13 régions administratives au 1er janvier 2016 : combien de régions Afdet ?



En tant que citoyens, les adhérents de l'Afdet ont été appelés les 6 et 13 décembre derniers à élire les conseils régionaux des treize nouvelles régions créées par la loi du 15 janvier 2015. A partir du 1er janvier les sections de l'Afdet auront donc affaire avec de nouvelles collectivités territoriales régionales.

Les compétences régionales en matière d'apprentissage, et de formation professionnelle, (loi 83-8 du 7 janvier 1983 article 82), de gestion des lycées, (loi 83-663 du 22 juillet 1983) ont été établies par la loi il y a plus de 40 ans.

Ces compétences ont été notamment élargies et précisées par la loi de 2004 et 2009. Plus récemment encore, l'article L6121-1 du code du travail, modifié par la loi du 5 mars 2014 stipule :

« La région définit et met en œuvre la politique régionale d'apprentissage et de formation professionnelle, élabore le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (article L.214-13 du code de l'éducation) et adopte la carte régionale des formations professionnelles initiales.

Face à cette nouvelle organisation territoriale et en fonction des responsabilités dévolues aux régions, comment l'Afdet est-elle organisée ? Notre association comporte 15 sections régionales correspondant au découpage actuel des régions, et 7 « comités régionaux » regroupant des sections départementales ou locales.

Avant même la définition des treize nouvelles régions, il restait encore beaucoup à faire pour harmoniser notre organisation avec celle des instances où se prennent les décisions en matière de formation professionnelle initiale et continue.

La refonte de la carte des régions administratives nous place à partir de janvier 2016 devant de nouveaux interlocuteurs et nous lance de nouveaux défis :

- Les actuelles sections régionales de l'Afdet devront être capables de s'organiser solidairement pour s'adapter au nouveau contexte.
- Nos sections locales ou départementales, aujourd'hui organisées en « comités régionaux », (auxquelles s'ajoutent quelques orphelines) devront se fédérer dans de nouvelles organisations susceptibles de dialoguer au bon niveau, avec les bons interlocuteurs.
- Les nouvelles « régions » de l'Afdet devront peser d'un poids correspondant mieux avec leur nouvelle dimension dans les orientations nationales de l'association.

Il y a là un vrai chantier à conduire en 2016.

C'est le souhait du président de l'Afdet de le mener à bien.